



Mont-Saint-Aignan
TRIATHLON



4ème duathlon avenir de Mont-Saint-Aignan

dimanche 21 octobre 2007 à partir de midi
Bois de l'Archevêque (Mont-Saint-Aignan)



Né(e) entre 1990 et 1999, tu aimes courir, faire du vélo, alors viens participer au duathlon avenir de Mont-Saint-Aignan.

Le duathlon consiste à enchaîner une course à pied, une course en VTT et une nouvelle course à pied sans interruption du chronomètre.

Renseignements, bulletins d'inscription :

- msa.tri@free.fr
- Bertrand Masson : 02 35 15 03 51 ou 06 25 17 25 40

Une organisation du club de [Mont-Saint-Aignan Triathlon](#) avec le soutien de :



Bulletin d'inscription + autorisation parentale obligatoire

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél : _____

Adresse mél : _____ @ _____

Garçon / Fille ¹ Né(e) le : ____ / ____ / ____

Licencié FFTRI / non licencié ¹ Club : _____

Si licencié FFTRI, n° de licence : _____

Concurrent :

Je soussigné(e), certifie avoir pris connaissance de la totalité du règlement de l'épreuve (situé au verso) et m'y soumettre sans réserve.

Fait à _____, le _____

Signature du concurrent

Père, mère ou tuteur légal :

Je, soussigné(e) _____, père, mère ou tuteur légal, autorise mon fils, ma fille _____ à participer au Duathlon avenir de Mont-Saint-Aignan le dimanche 21 octobre 2007.

J'autorise les organisateurs à prendre toutes les dispositions en cas de nécessité.

Fait à _____, le _____

Signature du père, de la mère ou du tuteur légale

L'assurance journée est subventionnée par la Région de Haute-Normandie

¹ *Rayer les mentions inutiles*

Organisation

Le duathlon avenir de Mont-Saint-Aignan est organisé par le club de **MONT-SAINT-AIGNAN TRIATHLON**. Ses participants devront se conformer à la réglementation générale de la Fédération Française de Triathlon.

Le duathlon est un sport qui consiste à enchaîner successivement sans arrêt du chronomètre : un parcours de course à pied, de vélo, puis de course à pied. L'ensemble de la manifestation se déroulera au bois de l'Archevêque, à Mont-Saint-Aignan.

Règlement de l'épreuve

Art. 1 : Le règlement appliqué sera celui de la réglementation de la FFTri.

Art. 2 : Chaque concurrent disposera de son propre équipement (vélo, chaussures, vêtements, épingles à nourrice), seuls seront fournis les dossards.

Le port d'un casque rigide aux nouvelles normes est obligatoire. Il doit être porté jugulaire serrée à partir du moment où l'on a son vélo dans les mains.

Art. 3 : Tous les concurrents sont invités à avoir reconnu le parcours (fléchage à partir du dimanche matin). Aucune assistance extérieure n'est autorisée excepté celle de l'organisation.

Art. 4 : Chaque concurrent devra respecter dans le parc à vélo l'emplacement qui lui est attribué par son numéro de dossard. Les vélos doivent être accrochés aux barrières. La circulation dans le parc doit se faire à pied, vélo à la main. L'accès au parc est interdit à toutes personnes extérieures à l'organisation.

Art. 5 : Le port du dossard est obligatoire sur le ventre.

Art. 6 : Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Cependant, ils déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel et en cas de non-respect de la réglementation de la FFTri, et des consignes de sécurité présentée lors du briefing.

Art. 7 : Le parcours cycliste n'est réalisable qu'en VTT.

Art. 8 : L'ensemble du parcours se déroule sur un circuit fermé à l'intérieur du bois de l'Archevêque. Chaque concurrent devra réaliser un premier parcours pédestre. Il enchaînera par la réalisation d'un parcours vélo dessiné à l'intérieur du bois. Il terminera par un second parcours de course à pied.

Art. 9 : Les catégories et les distances sont présentées ci-avant dans la rubrique « Catégories (filles et garçons) et distances »1.

Art. 10 : En cas d'annulation indépendante de la volonté de l'organisateur, les frais d'inscriptions ne seront pas remboursés.

Art. 11 : Les participants acceptent que l'organisateur puisse utiliser les photos prises pendant l'épreuve (plaquette de communication, affiche, site internet du club, ...).